

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni le Jeudi 23 février 2023 à 18h00, à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17**

**Nombre d'administrateurs présents : 19**

**Nombre d'administrateurs représentés : 3**

**Administrateurs présents : 19**

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Davy	COUREAU
Claude	DURAY
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

**Administrateurs représentés : 3**

Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

**Objet : Petite Enfance – Convention de formation professionnelle « La Nature comme socle pédagogique » avec l'organisme « WILD CHILD »**

**Rapporteur : Mustapha HADDOU**

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la compétence Petite enfance sur le territoire d'Arlysère.

Dans le cadre de la formation des agents du CIAS Arlysère et du développement des compétences, il est proposé l'organisation d'une formation professionnelle sur le thème « La nature comme socle pédagogique ».

Pour ce faire, il convient de mettre en place une convention relative aux modalités d'organisation de cette intervention avec l'organisme de formation « WILD CHILD », conformément au projet de convention joint en annexe.

Cette formation concernera 8 participants et se déroulera sur la journée du 21 août 2023 à Frontenex pour un montant de 1 685.52 € TTC.

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de formation professionnelle « La Nature comme socle pédagogique » avec l'organisme « WILD CHILD » selon les modalités ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous actes afférents à ce dossier.**

La secrétaire de séance  
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

